

BRÈVES

Consultation de l'OICV sur les acteurs financiers porteurs de risques systémiques (SIFs)

L'OICV/IOSCO et le FSB ont lancé une nouvelle consultation sur les acteurs financiers (qui ne sont ni des banques et ni des sociétés d'assurances) potentiellement porteurs de risques systémiques.

L'AFG prépare une réponse à cette consultation ouverte jusqu'à la fin du mois.

Contact : a.magnier@afg.asso.fr

Les PERCO en nette croissance en 2014

L'encours des PERCO (Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs) a augmenté de 20% en 2014, dépassant pour la première fois la barre symbolique des 10 milliards d'euros. Au 31 décembre 2014, 191 000 entreprises de toutes tailles proposaient un PERCO à leurs salariés, soit une hausse de 8% sur un an. En outre, près de 1,8 million de salariés, sur les 5,1 millions couverts, ont déjà effectué des versements, soit une progression de + 16 % en un an. Si l'AFG se félicite des avancées prévues dans le projet de loi Macron qui rendront le PERCO plus attractif, elle souhaite que son forfait social soit allégé de manière plus significative pour mieux répondre aux enjeux de long terme.

Contact : jm.fournie@afg.asso.fr

ACTUALITÉS

■ Après la pluie, le beau temps ?

Après des années d'orage, où le déluge de directives restrictives et coercitives venant de Bruxelles le disputait à la pluie de mesures fiscales punitives et finançophobes imaginées à Paris, la météo semble s'améliorer un peu.

De réels coins de ciel bleu apparaissent même parfois, dont on se surprend à rêver qu'ils puissent gagner en surface.

Ainsi en est-il des orientations qui sous-tendent le Livre Vert de la Commission et son projet d'Union des Marchés Capitaux.

L'épargne à long terme finançant de manière désintermediée les entreprises au travers d'instruments nouveaux ou de techniques réhabilitées, et favorisant de ce fait la progression de l'économie, est l'objet d'attentions nouvelles.

L'épargne retraite, qui est l'un des moyens les plus utiles pour porter sur la durée tous ces investissements, est remise en avant.

En France, les averses ont cessé, mais le niveau de l'eau n'a pas encore commencé à baisser. Néanmoins, de petits signes montrent que les pouvoirs publics ont compris l'importance de l'épargne longue à risque et l'utilité de la gestion financière, au service du financement de l'économie. Avec un tout petit peu d'optimisme, on peut même imaginer qu'ils ont perçu l'intérêt stratégique, en termes de souveraineté financière, d'une industrie de la gestion forte et dynamique.

Si, en France comme en Europe, cet état d'esprit s'installe et prospère, de belles perspectives s'offriront aux sociétés de gestion. Elles sauront, grâce à leur énergie et à leur imagination, mettre sur le marché les solutions créant un pont entre les épargnants et les entreprises, et seront des acteurs et des bénéficiaires de la reprise économique.

Mais ce scénario n'est malheureusement pas le seul. De gros nuages noirs demeurent à l'horizon et la possibilité du retour de la tempête n'est pas à exclure.



Paul-Henri de La Porte du Theil, Président

L'Europe affirme vouloir passer du punitif à l'incitatif mais les directives ou mesures qu'elle s'appête à mettre en œuvre, Solvabilité II et Mif 2, pour prendre les plus significatives, renforcent les obstacles mis au développement d'une épargne longue et à risque.

En matière de concurrence, que ce soit avec les pays tiers, entre régulateurs européens ou entre produits financiers de nature différente, le « *Level playing field* » recule plus qu'il n'avance. Il y a pourtant de grands risques à demeurer longtemps dans cette posture quelque peu schizophrène.

Et ceci n'est même pas le plus grave ! Si le projet de Taxe sur les transactions financières à 11 pays voyait le jour sous une forme proche de celle du projet européen initial - assiette large et taux faible - il faudrait faire le deuil des espoirs d'une industrie française de la gestion puissante et conquérante. Au-delà de la gestion, la finance et les émetteurs français seraient lourdement impactés et la Place financière de Paris ne s'en remettrait pas.

Quelles sont les chances de voir le premier scénario l'emporter sur le second ?

Elles sont réelles et importantes tant sont grandes les convergences d'intérêt entre l'Europe et la France pour favoriser à tout prix la reprise de l'investissement et de la croissance, tant sont nécessaires des mesures visant à développer une épargne retraite qui vienne compléter et donc renforcer les systèmes par répartition, et tant sont indispensables, pour réaliser ces objectifs, des acteurs régulés et contrôlés localement, c'est-à-dire des acteurs domestiques.

Parier sur cette victoire, c'est parier que la raison et l'intelligence conduiront les décisions qui seront prises dans les mois à venir.

Le beau temps, sans être certain, devient dès lors probable.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 1-2
INTERVIEW	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3-4
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4

ENTRETIEN



*Jean Marie Catala,
président de
la commission
Commercialisation*

L'AFG s'apprête à publier des conventions de distribution PSI/ Banque et CIF : pourquoi, et quels sont les objectifs recherchés ?

La commission Commercialisation a souhaité revoir les obligations et bonnes pratiques en matière de contrat avec les distributeurs de nos produits afin de rappeler aux SGP les points indispensables devant faire partie d'un contrat de distribution, et ceci, en ayant fait une lecture récente de la réglementation en la matière.

En effet, non seulement celle-ci est en croissance permanente mais il faut également tenir compte de réglementations extérieures à la gestion d'actifs, comme la lutte anti-blanchiment ou plus récemment FATCA. Ce nouveau point est intégré dans notre modèle.

Il nous a paru aussi important de passer en revue tous les aspects spécifiques relatifs à une relation contractuelle avec un CIF; c'est pourquoi nous présentons deux modèles. Les deux sont rédigés sous forme de prototype de contrat avec des exemples de clauses et des commentaires.

Enfin, je tiens à signaler l'apport significatif de la commission Infrastructures et prestataires de l'AFG qui a élaboré la partie sur le marquage des ordres, élément structurant de la distribution.

La commission de Commercialisation que vous présidez vient également de publier une note sur les intermédiaires dans la distribution autres que les banques : pourquoi ?

Pour les autres intermédiaires de la distribution, par exemple les agents liés ou les « *Third party marketers* », nous avons passé en revue les rôles et responsabilités de chacun. Cette note doit permettre à chaque société de gestion de s'engager en toute connaissance de cause.

... ACTUALITÉS *suite*

■ **Gouvernement d'entreprise : les sociétés de gestion accroissent leur engagement**

L'AFG a publié en avril les résultats de la 13^{ème} édition de son enquête annuelle auprès de ses membres sur leur participation au vote en assemblées générales tenues courant 2014 et leur dialogue avec les émetteurs.

Cette enquête met notamment en évidence la progression du nombre de participations aux assemblées, y compris à l'international. Conséquence de la diversification des portefeuilles, les AG d'émetteurs étrangers représentent désormais les quatre cinquièmes de celles auxquelles participent les SGP.

On observe un renforcement du niveau d'engagement des sociétés de gestion. Ainsi, les SGP n'ont pas approuvé environ un cinquième de l'ensemble des résolutions proposées et par ailleurs, ont exprimé au moins un vote d'opposition à 75% des AG françaises, et à plus de 60% des AG étrangères où le champ des résolutions est plus restreint. Le sujet des rémunérations a catalysé les votes d'opposition des gérants : au global, 40% des résolutions proposées ont

été contestées. Les opérations financières et les dispositifs anti-OPA ont également été au centre des votes d'opposition des gérants, avec respectivement 26% et 21% des résolutions. Une majorité des SGP jugent que la qualité des dialogues a tendance à s'améliorer, plus particulièrement avec les émetteurs français.

Enfin, l'enquête révèle que les gérants ont une appréciation plutôt positive de la qualité de la gouvernance des émetteurs et de la compétence des dirigeants. Ils déplorent encore, dans certains cas, l'absence de précision quant aux critères d'attribution de stock-options et d'actions gratuites.

Le vote en AG est l'un des moyens pour les gestionnaires d'actifs et leurs mandants, les investisseurs institutionnels et privés, de participer au contrôle et à l'amélioration de la gouvernance des entreprises, afin de contribuer à terme à améliorer la valeur de celles-ci tout en protégeant leurs placements.

■ **L'Union des marchés de capitaux (UMC) : la priorité de la nouvelle Commission européenne est bien accueillie par la gestion**

Le Commissaire européen en charge des services financiers, Jonathan Hill, a lancé le 18 février dernier une consultation générale sur l'Union des Marchés de capitaux sous forme de Livre Vert, accompagné de consultations spécifiques sur la révision de la directive prospectus et sur la titrisation. A l'issue de ces consultations, la Commission européenne organisera courant juin une conférence publique et publiera dans le courant de l'été un calendrier des réformes envisagées.

L'établissement d'un cadre européen en faveur d'une titrisation de "haute qualité" vise à garantir une sécurité juridique et une comparabilité entre les instruments de titrisation grâce à un niveau plus élevé de standardisation des produits. S'il parvient à raviver durablement le marché de la titrisation, ce projet peut constituer une opportunité pour la gestion d'actifs.

Pour ce qui concerne la révision de la directive prospectus, la volonté de la Commission européenne est de simplifier ce document et de diminuer son coût de production. Il conviendra de s'assurer que cette simplification ne prive pas les investisseurs d'informations pertinentes.

Le Livre Vert est la pièce maîtresse. Il vise à recueillir des avis sur la façon de stimuler un fonctionnement plus efficace des marchés de capitaux au sein de l'Union.

L'AFG et ses adhérents (*cf l'éditorial de ce numéro*) sont fortement mobilisés sur ce dossier qui ouvre des perspectives favorables pour notre métier dont le rôle de financement à court, moyen et surtout long terme de l'économie se renforcera au cours des prochaines années au bénéfice des investisseurs.

Philippe Demilly
AMF, Direction des relations avec les épargnants



DOSSIER

Les dirigeants de sociétés de gestion et la certification

La position-recommandation AMF 2012-19, relative aux programmes d'activité des SGP, détaille dans son chapitre 2.3 les conditions que doivent remplir les dirigeants, notamment en matière d'honorabilité et d'expérience. Elle indique aussi qu'une société de gestion doit préciser dans son programme d'activité l'identité des personnes qui dirigent la société et joindre à son dossier d'agrément leurs curriculum vitae.

Mais ces éléments visent à évaluer la capacité des personnes concernées à assumer leur rôle de dirigeant. Ils ne s'ap-

précient pas au regard d'autres activités comme gérant, RCCI ou analyste pour lesquelles s'applique le dispositif de « certification AMF ».

Depuis le 4 février 2015, les dirigeants de SGP qui assurent, en sus de leur fonction de dirigeant, une des fonctions clés visées par le dispositif de certification AMF doivent faire l'objet d'une vérification de connaissances.

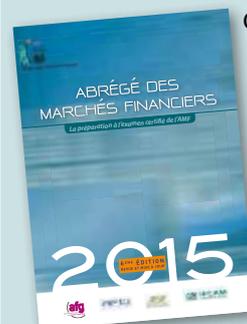
Les dirigeants en poste avant cette date bénéficient d'une clause de grand-père, même s'il ne leur est pas interdit de passer quand même la certification.

La collecte des FCPI et des FIP a progressé en 2014

Les FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et les FIP (fonds d'investissement de proximité) créés en 2014 affichent une collecte de 763 millions d'euros sur l'année, soit +12% par rapport à 2013, selon l'enquête annuelle AFG-AFIC sur la levée de capitaux réalisée en 2014 par les FCPI et les FIP, pour alimenter en capitaux propres les entreprises innovantes et les PME régionales. Cette progression est principalement portée par les FIP (+15%) et par les fonds ISF (+17%). Cette dynamique positive s'observe également à travers les 97 000 particuliers ayant souscrit à des FCPI et FIP en 2014, un nombre en hausse de 8% par rapport à 2013. L'AFG continue de demander une simplification des dispositifs, en particulier du mode de calcul de la réduction d'ISF, ainsi que le rétablissement d'une fiscalité incitative pour les fonds IR, notamment en les excluant du plafonnement global de 10 000 euros. *Contact : a.hyvernat@afg.asso.fr*

FORMATION

Parution de la 6^{ème} édition de l'Abrégé des Marchés Financiers



Cet ouvrage de préparation à l'examen certifié de l'AMF présente la somme des connaissances que doivent maîtriser les collaborateurs exerçant des fonctions clés au sein des PSI.

Il constitue également un outil précieux d'actualisation des connaissances réglementaires, fiscales et techniques des métiers de la finance.

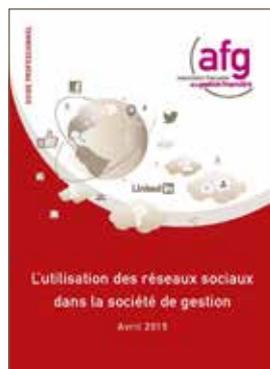
PRAM

La cérémonie de remise des diplômes du PRAM - Programme Asset Management - la formation proposée avec succès par l'AFG à ses membres depuis près de 15 ans, aura lieu le 1^{er} juillet prochain. 1 000 professionnels ont d'ores et déjà suivi ses formations, bénéficiant de l'expertise des meilleurs spécialistes du métier. A noter que le référencement du PRAM en tant que certificat éligible au nouveau Compte Personnel de Formation (CPF) est en cours.

Contact : f.poddine@afg.asso.fr

COMMISSIONS ET GROUPES

GUIDE SUR L'UTILISATION DES MÉDIA SOCIAUX DANS LES SOCIÉTÉS DE GESTION



Pour répondre à la multiplication des réseaux sociaux, leur développement fulgurant et la place considérable qu'ils occupent aujourd'hui dans la communication des entreprises, l'AFG, par l'intermédiaire de son groupe de travail « Médias sociaux », a réalisé un guide sur l'utilisation des médias sociaux afin d'aider les sociétés de gestion à encadrer l'utilisation des réseaux sociaux au sein de l'entreprise.

Contact : d.pignot@afg.asso.fr

CHARTRE « STRESS TESTS »

La Commission Risk Management de l'AFG a publié une Charte sur l'utilisation des « stress tests » visant à définir et à promouvoir un ensemble de règles pertinentes et adaptées à la gestion dans le cadre de l'application des dispositions réglementaires relatives aux « stress tests ». Cette Charte a également pour but de favoriser l'accès des investisseurs (y compris de détail) à des produits d'investissement à valeur ajoutée, ce qui constitue un enjeu majeur pour la Place de Paris.

Contact : a.gurau.audibert@afg.asso.fr

■ Les rencontres adhérents

► « Point Sur »

- 26 mars L'Actualité de la fiscalité de l'épargne

► « Une heure pour en savoir plus »

- 2 mars Le contenu de rapport de gestion dans les FIA : point d'étape
- 14 avril Retour d'expérience de l'AMF sur les premiers reportings AIFM

► A venir

- Point sur les prêts de titres

Contact : d.pignot@afg.asso.fr

■ Les instances de l'AFG

► Nouveaux adhérents

- **Sociétés de gestion** : ARGOS INVESTMENT MANAGERS - COLONY CAPITAL SAS - CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER INVESTORS - LA FINANCIÈRE DE L'EUROPE - MIDI CAPITAL - NEMOURS CAPITAL MANAGEMENT - QUANTCUBE - UNOFI-GESTION D'ACTIFS

- **Membres correspondants** : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GmbH, Succursale en France - CREDIT SUISSE (Luxembourg) SA, Succursale en France - INVESTANCE CONSULTING

► Mouvements



Arnaud Magnier a rejoint l'AFG en tant que Directeur des affaires internationales et européennes. Après avoir travaillé comme conseiller technique auprès

de plusieurs ministres chargés des affaires européennes, puis à la direction des affaires internationales et européennes de la Caisse des Dépôts et Consignations, Arnaud Magnier occupait depuis 2011 le poste de conseiller auprès du Secrétaire général des affaires européennes (services du Premier ministre), en charge des relations avec les élus et de la stratégie. Riche de ses expériences passées, il rejoint aujourd'hui l'AFG, en tant que Directeur des affaires internationales et européennes, une fonction occupée jusqu'alors par Stéphane Janin parti début 2015.

COMMISSIONS ET GROUPES

■ L'AFG SE DOTE D'UN GROUPE DE TRAVAIL ELTIF

Ce groupe de travail, constitué à l'initiative de la Commission Titrisation et présidé par Jean-Ghislain Lepic (Infra Gestion), accueille notamment des participants du secteur des fonds immobiliers, du capital-investissement et de l'épargne salariale. Les Fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF), dont le Conseil de l'Union vient d'adopter le règlement, sont destinés à favoriser le financement de projets ou d'entreprises sur une période longue. Les ELTIF sont accueillis très favorablement par la gestion française à qui ils ouvriront de nombreuses opportunités. Les prochains travaux du groupe, en coordination avec l'AMF, la direction du Trésor et la DGFIP, porteront sur l'intégration optimale de ce nouveau produit dans notre droit national. Le groupe de travail aura également vocation à étudier les pistes visant à rendre ce produit suffisamment flexible pour qu'il puisse répondre aux besoins des différents types d'investisseurs.

Contact : d.charles-peronne@afg.asso.fr

VIENT DE PARAÎTRE



Guide Professionnel Obligations durables ou Sustainability Bonds

AGENDA

■ 22 mai

Climate Finance Day, Paris

■ 28 mai

Les rencontres Gestion d'actifs et innovation d'Option Finance avec la participation de Dominique Pignot, directrice de la Communication de l'AFG

■ 10 juin

Petit-Déjeuner AFTI sur le Swing Pricing avec la participation de Guy Lodewyckx (Amundi), président du groupe de travail Swing Pricing de l'AFG et d'Adina Gurau-Audibert, responsable Techniques de gestion de l'AFG.

■ 24 juin

Conférence PensionsEurope, Bruxelles

■ 29 juin - 2 juillet

Fund Forum International à Monaco

■ Forum PFI 2015

27 mai - Zurich

28 mai - Genève

24 novembre - Londres



Contact : r.guizard@afg.asso.fr

CHIFFRE CLÉ

Les OPCV atteignent 45 milliards d'euros à fin 2014 contre 35 milliards il y a un an.

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site www.afg.asso.fr, dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.

